

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 21 février 2022

Date de la convocation du Comité syndical : 11 février 2022
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 27
Nombre de votants : 29

L'an deux mil vingt-deux, le 21 février à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés salle du Conseil de la Communauté Sud Retz Atlantique à Machecoul, sous la présidence de M. MORILLEAU, Président.

Etaient présents : Mmes Nadège PLACE, Séverine MARCHAND, Pascale BRIAND, Mrs Jean Michel BRARD, Jean-Bernard FERRER, Bernard MORILLEAU, Jacques PRIEUR, Rémy ROHRBACH, Edgar BARBE de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mmes Marie-Line BOUSSEAU, Sylvie GAUTREAU, Mrs Yannick MOREZ, Michel OLIVIER, Raymond CHARBONNIER, de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mmes Laura GLASS, Nathalie GUIHARD, Laetitia PELTIER, Mrs Christian GAUTHIER, Claude NAUD, Laurent ROBIN de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, Mme Sandrine LELIEVRE, Mrs Stephan BEAUGE, Michel AURAY, Bernard COUDRIAU, Jean Yves MARNIER, Christophe LEGLAND, Patrick MORICEAU de de Grand-Lieu Communauté.

Etaient excusés : Mmes Claire HUGUES (pouvoir à M. Edgar BARBE), Eloise BOURREAU-GOBIN (pouvoir à M. Rémy ROHRBACH), M. Jacky DROUET, Jacques MALHOMME, Gaetan LEAUTE de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mme Noelle MELLERIN, Florie LESAGE, Monique LOUE, M Jean Pierre AUDELIN de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mme Karine PAVIZA, M. Yannick FETIVEAU, Serge HEGRON de Grand Lieu Communauté.

PETR du Pays de Retz
MACHECOUL

000000

OBJET : OPERATION PIG PRECARITE ENERGETIQUE, MAINTIEN A DOMICILE : MISE A JOUR DES CREDITS AP /CP N°1- BUDGET PRIMITIF 2022

Par délibération en date du 3 octobre 2017, les conditions de financement du PIG précarité énergétique, avec volet maintien à domicile, ont été définies pour la période du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2021.

Par délibération du 19 mars 2018, le comité a voté l'ouverture des autorisations d'engagement et de programmes et les crédits de paiement pour l'opération Programme d'Intérêt Général. L'article L. 2311-3 du CGCT permet d'utiliser la procédure comptable des autorisations de programme ou d'engagement et des crédits de paiements. Cette procédure permet :

- d'engager une opération pluriannuelle dans sa globalité sur les fondements juridiques habituels (marchés, conventions)
- de prévoir les crédits de paiement (sommes réellement dépensées) année par année et d'éviter ainsi les reports ou les restes à réaliser qui faussent la lisibilité du budget
- de disposer d'un budget plus proche du compte administratif prévisionnel

Les autorisations de programme (pour l'investissement) ou d'engagement (pour le fonctionnement) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées. Elles demeurent valables jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les AE et AP doivent faire l'objet de délibérations spécifiques votées lors de l'adoption du budget ou des décisions modificatives. Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du comité.

Par délibération du 4 décembre 2020, le comité a voté le prolongement de l'opération PIG du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022.

Compte tenu du prolongement de l'opération PIG et de l'avancement de cette opération, il convient d'ajuster les crédits sur l'exercice 2022, selon le tableau ci-après.

BP 2022 TABLEAU POUR DELIBERATION MISE A JOUR APCP

	Libellé	Montant total	Crédits utilisés 2018	Crédits utilisés 2019	Crédits utilisés 2020	Crédits utilisés 2021	Crédits 2022
AE n°1	PIG Précarité Energétique	592 938,00	116 046,00	180 837,00	138 585,00	107 313,60	50 156,40

Cette AE sera financée par les subventions de l'Etat et de l'ANAH, et les participations des EPCI.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, *indiquer votants* :

- **OUVRE** les autorisations d'engagement pour l'opération PIG Précarité Energétique telles qu'indiquées ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce relative à ce dossier



Publication effectuée le :

Le Président,
Bernard MORILLEAU

PETR du Pays de Retz
44270 MACHECOUL